

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS444

présenté par

M. Door, M. Robinet, M. Aboud, M. Accoyer, M. Jean-Pierre Barbier, Mme Boyer, M. Cherpion, M. Costes, M. Delatte, M. Dord, M. Guaino, M. Jacquat, Mme Le Callennec, M. Leonetti, M. Lett, Mme Levy, M. Lurton, M. Marcangeli, M. Morange, M. Perrut, Mme Poletti, M. Siré, M. Tian et M. Vialatte

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Après le troisième alinéa de l'article L. 3231-1 du code de la santé publique, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« - la promotion du modèle alimentaire français ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amélioration de l'information de nos concitoyens sur la qualité nutritionnelle des produits qu'ils consomment est un objectif partagé par tous. Force est de reconnaître pour autant, qu'il n'existe aucun dispositif idéal et que chaque système d'information surtout s'il est simplifié à l'extrême, possède forcément des inconvénients.

Le modèle d'étiquetage que souhaite développer la Ministre est inspiré de modèles anglo-saxons. Or, la manière très ritualisée, autour de repas structurés, et à heures fixes qu'ont les français de s'alimenter est bien spécifique.

Au moment d'aborder le débat sur les moyens d'améliorer l'information du consommateur et sur son alimentation, il semble donc important de rappeler l'importance du modèle alimentaire français et de ses forces.

Au-delà de l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco du repas gastronomique à la française, des travaux sociologiques récents, ont montré que le temps consacré à l'alimentation est abordé dans les pays latins comme une limite au temps consacré aux autres activités, tandis qu'aux États-Unis, dans les pays européens du Nord et anglo-saxons, se nourrir est considéré comme un acte technique, reposant sur une conception fonctionnelle de l'alimentation.

Derrière cette structure du repas et la convivialité qui y est associée, une étude du CREDOC a montré que ce modèle est l'un des principaux garants d'un équilibre qui préserverait de l'obésité, notamment parce qu'il favorise une discipline collective qui préserve des comportements compulsifs et donc des mauvaises habitudes alimentaires.

La France a d'ailleurs, le taux d'obésité parmi les plus faibles de l'OCDE (prévalence de 11,2% en France, contre 16,9% pour la moyenne mondiale « OCDE », 20,2% en Finlande, 23% au Royaume-Unis, ou encore 33,8% aux Etats-Unis) et qui reste stable : il y a sans doute une explication positive à trouver dans notre approche de l'alimentation.

L'objet de cet amendement est donc de valoriser cet apport essentiel en mentionnant ce rôle dans les objectifs du programme national nutrition santé (PNNS).